

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE,  
L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT**  
**PROCÈS-VERBAL**

26<sup>e</sup> séance tenue le 15 septembre 2021 à 9 h 05  
Vidéoconférence

**PRÉSENCES :**

**Membres**

Maude Marquis-Bissonnette, présidente – Conseillère – District du Plateau (n° 4)  
Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)  
Marc Carrière, vice-président – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)  
Jocelyn Blondin – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)  
Véronique Martin – Organisme, communauté économique  
Mario Gauthier – Organisme, développement du territoire  
Nicolas Brisson – Industrie de la construction, communauté économique  
Benoit Delage – Organisme, environnement  
Howard Powles – Citoyen  
Catherine Pelletier-Hardy – Citoyenne

**Secrétaire**

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

**Ressources internes**

Mathieu Bélanger – Directeur, Service de l'urbanisme et du développement durable  
Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire  
Chantal Marcotte – Directrice, Service de l'environnement  
Frédéric Vandal – Adjoint à la direction, Service de l'environnement  
Vincent Paquette – Coordonnateur de la politique environnementale  
Yvann Blayo – Coordonnateur de projet, Service de l'environnement  
François Léveillé – Directeur adjoint, cabinet du maire  
Nathalie Joannette – Adjointe administrative, cabinet du maire

**Ressources externes**

Sandrine Poteau – Société de transport de l'Outaouais  
Iblis Le Guen – Ellio, conseil en stratégie et développement durable  
Xavier Lecorgne – Ellio, conseil en stratégie et développement durable

**Autre membre du conseil**

Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

**ABSENCES :**

**Membres**

Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)  
Catherine Craig-St-Louis – Organisme, habitation  
Sophie Lamothe – Citoyenne

**Ressource interne**

M<sup>me</sup> Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 9 h 05.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

On précise que la durée d'un mandat des membres de la Commission est de deux ans, et peut être renouvelé une fois. Le deuxième mandat des membres qui sont en poste depuis la création de la Commission prendra fin en avril 2022.

**3. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement (CDTHE) aura lieu le mercredi 15 septembre 2021.

**4. Période de questions du public**

Aucune question du public n'a été reçue par le secrétaire.

**5. Plan climat Gatineau : Pour une ville qui fait face aux défis climatiques – Recommandation**

Le Plan climat a précédemment fait l'objet de plusieurs discussions à la Commission. Une consultation publique qui se déclinait en plusieurs phases a été tenue, et des mémoires ont été reçus à son sujet. Ce Plan couvre les cinq premières années et vise initialement à réduire les gaz à effet de serre. Ultimement, la carboneutralité est visée d'ici 2050. La recommandation de la Commission sera présentée au conseil municipal du 5 octobre 2021. L'objectif est de financer le Plan Climat pour permettre sa réalisation.

Le document *PowerPoint* « Plan climat Gatineau : Pour une ville qui fait face aux défis climatiques – Phase 1 » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Objectifs de la présentation;
- Contexte;
- Mise en situation;
- Principes directeurs;
- Domaines d'action et chantiers prioritaires;
- Mise en œuvre;
- Prochaines étapes;
- Recommandations.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Le Plan climat est structuré en chantiers prioritaires déterminés selon les intérêts soulevés dans les ateliers de consultation, et les consultations à l'interne et avec les partenaires externes. Des actions prioritaires ont aussi été ciblées, desquelles découlent également des objectifs et actions. Le tout est structuré pour atteindre les cibles de 2030;
- L'investissement de 30 M\$ pour accélérer la transition énergétique des bâtiments du territoire servira à financer des gestes écoresponsables. Un programme de conversion du chauffage au mazout à une source d'énergie plus propre offre des gains rapides et intéressants. Cette conversion est priorisée pour l'instant, mais d'autres gestes sont possibles;
- 2900 résidences utilisent le chauffage au mazout et sont responsables de 20 % des gaz à effet de serre;

- Le chauffage au mazout sera interdit à partir du 31 décembre 2021. Par contre, ceux qui utilisent déjà ce type de chauffage bénéficieront de droits acquis;
- Le Plan climat est l'aboutissement des orientations du conseil;
- Les anciens sites d'enfouissement qui produisent des émanations de gaz font l'objet d'un contrôle environnemental annuel. La quantité de gaz produite par un site justifie l'investissement pour les récupérer. On demande de vérifier la situation de l'ancien dépotoir de la Ville de Hull sur la rue Fournier en face du cimetière, puisqu'il n'est pas indiqué à la présentation;
- Des ressources supplémentaires permanentes sont nécessaires pour affiner l'expertise de la Ville et assurer une continuité;
- Concernant le transport actif, la Politique des rues conviviales prévoit des mesures d'aide à la décision lorsque des contraintes ne permettent pas la réalisation de la totalité des aménagements exigés;
- Les investissements nécessaires restent minimes considérant l'importance de l'enjeu;
- Le CREDDO a déposé un mémoire qui a été largement ignoré. Un des principes importants du mémoire était d'assurer un leadership courageux, soutenu et partagé;
- Des clientèles, groupes et communautés d'affaires ayant un rôle à jouer dans la transition énergétique ont été ignorés. La communauté d'affaires souffrira si elle n'est pas accompagnée;
- Un projet de 60 M\$ en hydrogène vert, ici à Gatineau et unique dans sa nature au Canada et à l'international, n'est pas mentionné au Plan climat. Pourtant, ce projet financé par les gouvernements provinciaux et fédéraux participera à la réduction des GES;
- Dans l'ensemble du Plan Climat, on ne voit pas de corrélation entre les montants investis et la réduction de GES en tonnage;
- Les entreprises privées, comme Evolgen, n'ont pas été consultées sur leur potentiel d'investissement pour assurer l'atteinte des cibles du Plan;
- La Ville travaille en régie interne, et l'on reproche que les personnes du milieu à l'externe n'aient pas été consultées;
- L'année 1 du Plan climat, ou l'année de transition, exigera des investissements et l'ajout de trois ressources permanentes supplémentaires pour amorcer les premiers jalons du Plan;
- Les deux domaines d'action, mitigation et adaptation, sont fondamentaux et devraient être mis plus en évidence pour bien communiquer les intentions;
- On propose d'inclure le plus d'informations possible dans le sommaire exécutif, normalement très court, puisque ce document sera celui le plus consulté par le plus de personnes;
- On aime l'idée de créer un comité consultatif avec des partenaires externes. La mobilisation citoyenne est absolument nécessaire pour assurer le succès du Plan Climat;
- Le Plan climat devra s'arrimer aux autres documents de planification, comme le Schéma d'aménagement et de développement (SAD), le Plan d'urbanisme (PU) et le Programme particulier d'urbanisme (PPU). De plus, l'arrimage devra se faire entre le Service de l'environnement, le Bureau de la transition écologique et les autres services de la Ville;
- Pourquoi avoir fait un Plan Climat, plutôt que d'intégrer la question climatique aux autres documents de planification? La question se pose;
- Les 56 ressources humaines nécessaires à la réalisation du Plan climat ne seraient pas seulement affectées au Service de l'environnement ou au Bureau de la transition écologique. Elles seraient décentralisées dans les autres services municipaux, puisque plusieurs actions du Plan climat visent différents services;
- La première phase du Plan climat vise les cinq prochaines années. Le SAD et le PU ne seront pas révisés d'ici la fin de cette première phase. Lorsque le SAD et le PU seront révisés, lors d'une phase subséquente du Plan climat, ils le seront sous l'angle des changements climatiques;
- Le test climat est un mécanisme d'aide à la décision qui évalue la contribution d'un projet à l'atteinte des objectifs du Plan Climat, et qui peut s'appliquer à l'ensemble des décisions municipales;
- Des 235 mesures prévues au Plan Climat, plusieurs visent des arrimages avec les différents plans en vigueur. Seulement 10 mesures visent directement le Service de l'environnement; toutes les autres visent différents services municipaux;
- La création d'un Bureau de la transition écologique marquerait clairement un changement de culture;
- Il est important de souligner que l'arrimage entre le développement économique et les interventions en environnement n'est pas opposable. Un développement économique sobre en carbone sera plus durable;
- Des parallèles entre la Politique d'économie sociale et le Plan climat sont à faire, notamment sur les politiques d'approvisionnement et le principe des communs;

- Les sources de financement pour la réalisation du Plan Climat restent à déterminer, et aucun budget n’y est rattaché pour l’instant;
- Les cibles de réduction de GES représentent un minimum;
- Il est difficile d’évaluer les gains en GES. Les méthodes de calculs pour certaines actions sont connues et d’autres sont à parfaire;
- La conservation et l’ajout de boisés sont importants pour la santé physique et mentale;
- On souhaiterait des gestes audacieux pour instaurer un service de transport en commun efficace qui reliera les centres-ville de Gatineau et Ottawa, et tous les secteurs de Gatineau au pôle du secteur Gatineau;
- Une ressource déploiera dès la première année un système de suivi, de monitoring et d’inventaire. On doit pouvoir se réajuster rapidement.

La présidente propose un amendement à la résolution, qui est aussi une suggestion du consultant : *« Que la Ville de Gatineau mette en place dès 2022 pour l’année de démarrage un Bureau de la transition écologique afin d’assurer la mise en œuvre et le monitoring du Plan Climat. Ce Bureau de la transition écologique devrait relever de la direction générale de la ville pour assurer la gouvernance et la transversalité du Plan Climat, incluant que les décisions municipales soient prises en tenant compte de leur niveau de contribution aux objectifs de la lutte contre les changements climatiques (test climat) et des liens avec les partenaires externes (citoyens, organismes). »*

L’amendement est appuyé par Benoit Delage.

Au projet d’amendement, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Il y a urgence climatique, il est essentiel de se doter de ressources et de déployer un Bureau de la transition écologique dès maintenant;
- Le Plan climat de la Ville de Montréal a été créé après la création d’un Bureau de la transition écologique;
- Le budget présenté devra être ajusté pour permettre la création de ce Bureau, mais cette décision revient au conseil;
- La proposition initiale suggérait la création de trois postes permanents au Service de l’environnement pour l’année de démarrage en 2022. L’amendement propose qu’un Bureau de la transition écologique soit créé en 2022 et qu’il soit responsable dès l’année de démarrage d’assurer l’opérationnalisation et le monitoring du Plan Climat;
- On préfère intégrer le tout au Service de l’environnement. On suggère aussi de créer une commission uniquement pour l’environnement au prochain mandat, car la charge de travail de la présente commission est assez lourde;
- On craint que la création d’une autre instance administrative retarde le processus;
- L’organisation municipale doit pouvoir amener rapidement des projets, et le lien avec la direction générale est très important. La structure qui sera déployée est primordiale;
- La population demande des actions claires sur les changements climatiques.

Le vote sur l’amendement proposé est demandé : 4 pour, 2 contre, 2 abstentions. L’amendement est adopté à majorité.

De retour à la recommandation principale, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Des mesures d’écofiscalité sont proposées au Plan climat. D’autres mesures, comme l’économie circulaire, seront abordées davantage dans le prochain Plan de gestion des matières résiduelles;
- L’économie circulaire permettra une économie plus résiliente;
- On devrait interdire le chauffage au mazout (comme à Montréal);
- Des actions de développement économique sont à étudier, comme les constructions en bois pour les bâtiments de cinq étages et plus, puisque la région de l’Outaouais est issue du bois;
- On recommande de lier davantage Plan climat et développement économique, car la résilience de l’économie en dépend.

**R-CDTHE-2021-09-05/16**

**EN CONSÉQUENCE**, la Commission sur le développement du territoire, l’habitation et l’environnement recommande au conseil :

- D'intégrer les cibles de réduction de gaz à effet de serre dans le Plan climat phase 1 de la Ville de Gatineau, soit :
  - réduction de 35 % des émissions de GES de la collectivité d'ici 2030;
  - réduction de 50 % des émissions de GES de l'organisation d'ici 2030;
  - la carboneutralité pour 2050;
- D'adopter le plan de l'année de transition pour débiter l'action en 2022;
- D'adopter le Plan climat – phase 1.

**RECOMMANDÉ**

**R-CDTHE-2021-09-05/17**

**EN CONSÉQUENCE**, la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement recommande au conseil de mettre en place dès 2022 pour l'année de démarrage un Bureau de la transition écologique afin d'assurer la mise en œuvre et le monitoring du Plan Climat. Ce Bureau de la transition écologique devrait relever de la direction générale de la ville pour assurer la gouvernance et la transversalité du Plan Climat, incluant que les décisions municipales soient prises en tenant compte de leur niveau de contribution aux objectifs de la lutte contre les changements climatiques (test climat) et des liens avec les partenaires externes (citoyens, organismes).

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	ABSENCES
4	2	2	5

**RECOMMANDÉ**

**6. Varia**

**a) Fin de la présidence de madame Maude Marquis-Bissonnette**

La présidente souligne que la présente séance est sa dernière comme présidente de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement. Elle félicite les membres pour leur engagement, et se considère privilégiée d'avoir eu l'occasion de travailler avec eux pour contribuer positivement au développement de la ville de Gatineau. Elle félicite également l'administration.

**7. Levée de la séance.**

La séance est levée à 11 h 54.